



# PROCES VERBAL CONSULTATION ECRITE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA LFP

Auteur : **Arnaud ROUGER** Date : **Lundi 17 juillet 2023**

Libre  Interne à la LFP  Interne au service  Confidentiel

Réunion du	17/07/2023
Présidée par	M. Vincent LABRUNE

Ont participé à la consultation écrite MM. Nasser AL-KHELAÏFI, Jean-Pierre CAILLOT, Raymond DOMENECH, Loïc FERY, Alain GUERRINI, Bernard JOANNIN, Waldemar KITA, Olivier LAMARRE, Pablo LONGORIA, Gervais MARTEL, Max MARTY, François MORINIERE, Pierre-Olivier MURAT, Laurent NICOLLIN, Karl OLIVE, Philippe PIAT, Pierre REPELLINI, Jean-Pierre RIVERE, Eric ROLLAND, David TERRIER, Pierre WANTIEZ.



## 1. Statuts professionnels

---

Le Conseil,

Connaissance prise des avis de la Commission nationale de contrôle de gestion des clubs professionnels de la DNCG,

Agissant dans le cadre de l'article 102 du Règlement Administratif de la L.F.P. et du règlement de la D.N.C.G.,

Décide d'attribuer le statut professionnel dans les conditions suivantes :

Accession en Ligue 2 BKT (statut professionnel probatoire pour 1 saison) :

- **U.S.L. DUNKERQUE**

Décide de transmettre à la FFF avec un avis favorable les demandes de maintien du statut professionnel pour les dossiers suivants :

Relégation en National 1 (statut professionnel pour 1 saison) :

- **CHAMOIS NIORTAIS F.C.**
- **F.C. ANNECY**

2<sup>e</sup> saison en National 1 suivant la relégation (statut professionnel pour 1 saison supplémentaire) :

- **A.S. NANCY LORRAINE (si repêchage en N1)**

3<sup>e</sup> saison en National 1 suivant la relégation (statut professionnel pour 1 saison) :

- **LA BERRICHONNE FOOTBALL DE CHATEAUROUX**

## 2. Membres des Commissions de la LFP

---

Le Conseil,

Considérant les conséquences des montées et descentes de cette fin de saison, les 2 représentants de la Ligue 2 sont à remplacer sur proposition de Foot Unis au sein de la Commission Licence Club,

Prend note des modifications suivantes :

Emmanuel DESPLATS (Dijon) et Thibault HALIMI (Niort) seront remplacés par Grégory URSULE (Rodez) et Pierre RIGOUTAT (Auxerre).



### **3. Questions diverses**

---

Le Conseil,

est informé par ailleurs que l'IFAB a reconduit, sans limite de durée, l'expérimentation permettant un remplacement supplémentaire en cas de joueur victime d'une commotion cérébrale.

Et que la LFP vient de recevoir l'agrément de l'ACPR lui permettant la création de la captive de réassurance tel que validé lors des précédentes réunions.

**Vincent LABRUNE**  
Président